

Info Leytron

Journal de la Municipalité de Leytron



Mise à l'enquête des zones de danger d'inondation du Rhône

En application de la loi sur l'aménagement des cours d'eau du 5 décembre 2007, le Canton du Valais a mis à l'enquête publique les plans des zones de danger d'inondation du Rhône. Cette mise à l'enquête a été effectuée dans toutes les communes valaisannes de manière simultanée. Les oppositions seront traitées par le canton et le dossier soumis à l'approbation du Conseil d'Etat.

1100 hectares de zone à bâtir en Valais ont été classés en danger élevé (rouge). Dans le district de Martigny, les communes de Fully et Charrat sont particulièrement touchées. Les communes ont l'obligation de tenir compte de ce danger et donc de consulter les spécialistes cantonaux.

Peut-on construire en danger élevé (rouge) ?

Une dérogation à la règle générale d'interdiction de construire est envisageable si plusieurs conditions (cumulatives) sont réunies, dont les principales sont :

- La construction est prévue dans une zone à bâtir largement bâtie (ce qui est le cas à Leytron);
- La commune a établi son plan d'intervention d'urgence et a effectué un exercice d'évacuation attesté par le canton (cet exercice sera effectué au mois de septembre prochain);
- Le dossier de demande d'autorisation de construire prévoit les mesures limitant tant les atteintes aux personnes que les dommages aux biens importants, avec attestation d'expert.

Résultat de la mise à l'enquête publique

La Municipalité a reçu 61 oppositions émanant des propriétaires concernés par cette mise à l'enquête publique. Celles-ci ont été validées par le Conseil communal et transmises au canton avec notre prise de position les acceptant. La Municipalité de Leytron étant également concernée, elle a bien évidemment déposé une opposition auprès du Conseil d'Etat avec comme principaux motifs :

- Contestation de la procédure d'un point de vue juridique;
- Non-consultation de la Municipalité et de ses services techniques en particulier;
- Contestation de l'expertise technique;
- Mise en évidence du non-entretien des digues du Rhône par l'Etat du Valais.

■ sommaire :



Page 2 : Fondation St-Martin - Leytron

Page 3 : Route cantonale Leytron-Ovronnaz
Adjudications
Divers

Page 4 : Service de ramonage
33e Amicale des fanfares radicales du district de Martigny - remerciements

FONDATION ST-MARTIN LEYTRON

Le Conseil Communal a pris acte avec satisfaction de la création d'une fondation dans le but de venir en aide aux personnes âgées de la Commune de Leytron. Nous vous donnons ci-après, un extrait des statuts déposés au Registre du Commerce.

La Fondation St-Martin - Leytron inscrite au Registre du Commerce le 6 mai 2010 s'est donnée pour but **"de favoriser, par tous les moyens possibles, le bien-être et le cadre de vie des personnes âgées domiciliées sur le territoire de la Commune de Leytron"** (art. 2 des statuts).

Les ressources, outre le capital de dotation de Fr. 50'000.— versé par M. et Mme Jean et Cécile Philippoz, sont constituées par les revenus de la fortune de dotation, les dons et legs, les autres recettes éventuelles. La Fondation ne poursuit pas de but lucratif, ses ressources sont exclusivement affectées aux buts de la Fondation (art. 3).

En cas de dissolution de la Fondation, la restitution des fonds aux fondateurs est exclue. Le solde actif ne peut être affecté qu'à des buts sociaux en faveur de la Commune de Leytron (art. 10).

Le Conseil de Fondation est composé de 5 à 9 membres, il comprend d'office (art. 5) :

- le / la Président-e de la Commune de Leytron
- le / la Conseiller-ère chargé-e des affaires sociales de la Commune de Leytron
- deux membres de la famille Philippoz, descendants d'Adrien Philippoz
- les autres membres sont désignés par cooptation.

Actuellement le Conseil de Fondation est composé de :

- M. Jean Philippoz, fondateur, Président
- M. Patrice Martinet, Président de la Commune de Leytron, Vice-président
- Mme Cécile Philippoz, fondatrice, Secrétaire
- Mme Claudine Michellod, Conseillère communale en charge des affaires sociales de la Commune de Leytron, Membre
- M. Samuel Buchard, Adm. de l'hôpital de Martigny, Membre.

La révision est assumée par la fiduciaire NOFIVAL S.A. à Martigny. Le Préfet du district de Martigny est désigné organe de surveillance.

Le capital de dotation de Fr. 50'000.- a été versé à la caisse communale à fin 2009, il figure au passif du bilan de la Municipalité au 30 décembre 2009. Les personnes ou Sociétés désireuses d'apporter leur contribution à la Fondation, peuvent adresser leurs dons directement à la Commune, avec mention "Fondation St-Martin - Leytron". Les legs doivent faire l'objet de dispositions testamentaires.

Le Conseil Communal remercie les fondateurs de cette Fondation ainsi que les personnes désireuses d'apporter une aide tangible au financement d'une œuvre hautement profitable au bien-être des personnes âgées.

A la fin de l'année 2010, Monsieur et Madame Jean et Cécile Philippoz ont fait don à la Fondation d'un appartement de 3 ½ dans l'immeuble Les Rhodos à Ovronnaz d'une valeur de Fr. 480'000.—. Cet appartement est destiné à être vendu. Le produit de cette vente sera affecté à des équipements en faveur de personnes âgées.

Le produit de la vente de cet appartement permettra de compléter l'équipement en faveur des personnes âgées de la Commune.

Route cantonale Leytron-Ovronnaz

De 2005 à 2010, l'Etat du Valais a investi Fr. 5'517'526.— sur la route Leytron-Ovronnaz. Les travaux de réfection vont se poursuivre ces prochaines années :

Travaux 2011

Elargissement sous-Montagnon : Fr. 900'000.--

Trottoirs Route des Bains à Ovronnaz : Fr. 450'000.--

Travaux 2012

Correction de la chaussée et du pont secteur Les Afforêts : Fr. 1'700'000.— (avec travaux pour le glissement)

Correction de la chaussée intérieur est de Leytron : Fr. 1'300'000.--

Travaux 2013

Route des Bains 2^e partie : Fr. 500'000.--

Adjudications

Torrents	Mandat ingénieurs	Moret SA	Fr. 18'816.95
Complexe scolaire	Aménagements ext.	Jean-François Moulin	Fr. 277'285.80
Complexe scolaire	Revêt. de sol	Pellaud-Produit	Fr. 4'904.30
(salle des maîtres)	Mobilier	Descartes Meubles	Fr. 25'800.—
	Peinture	Baudin Jean-Marie	Fr. 3'022.10
	Electricité	Eglin SA	Fr. 2'643.15
Travaux publics	Jeep 4 portes	Garage Ardévaz	Fr. 39'695.—
Eau potable (turbinage)	Génie civil	Ch. Gaillard et Fils	Fr. 744'167.45
(conduite Ov-Leytron)	Ferblanterie/conduites	Thomas Paul & Gaillard	Fr. 939'375.60

Divers

Achat de la parcelle No 11739 à Préplan Ovronnaz

Le Conseil municipal a décidé l'achat de la parcelle susmentionnée à l'entrée d'Ovronnaz de 728 m² au prix 180.—/m², soit Fr. 131'040.— avec l'Hoirie Maxime Roduit. Cette parcelle sera affectée à la création de places de parc, ainsi qu'à la pose d'un panneau d'information générale sur la station.

Etude de circulation à Leytron et Ovronnaz

La municipalité a mandaté en 2010 le bureau Bessero pour réaliser une étude de circulation pour Leytron et Ovronnaz. Le dossier sera présenté au Conseil en août et une présentation publique aura lieu cet automne.

Service de ramonage

Comme mentionné sur le bulletin officiel N° 21 du 27 mai 2011 (page 1243), la Cheffe du Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration a décrété que la commune de Leytron est attribuée à partir du 1er juin 2011, pour les 10 prochaines années, au secteur 4 de ramonage de M. Xavier D'Amico.

Xavier D'Amico, apprenti ramoneur à Martigny de 1981 à 1984 et jusqu'en 1994 comme employé dans la même entreprise, a eu l'occasion de travailler sur la commune de Leytron durant 14 ans.

Après l'obtention en octobre 1994 d'une maîtrise fédérale de Maître ramoneur, il crée en 1995 sa propre entreprise. Composée aujourd'hui de 8 ouvriers et 2 apprentis (3 venant d'Isérables, 2 de Fully et 2 de Martigny) l'entreprise de ramonage Xavier d'Amico, ses collaborateurs et collaboratrices sont prêts à vous servir avec un accent particulier sur la station d'Ovronnaz dès cet été. L'entreprise se réjouit de relever ce nouveau défi avec la collaboration du chargé de sécurité communal.

En vous souhaitant de belles vacances estivales et au plaisir d'une prochaine visite, elle vous remercie d'avance de votre accueil.

Xavier D'Amico - Maître ramoneur - Fontanna 10 - 1996 Basse-Nendaz
Tél. 027 288 67 12 – Natel 079 413 58 17 ramonage@xdamico.ch

33e AMICALE DES FANFARES RADICALES DU DISTRICT DE MARTIGNY 27-28-29 MAI 2011

Voici plus d'un mois que Leytron accueillait dans la joie et la convivialité la 33ème Amicale des Fanfares radicales du district de Martigny. Cette fête musicale organisée par la fanfare La Persévérance a été marquée du sceau de la réussite à tout point de vue.

Ce succès populaire, La Persévérance le doit à l'ensemble des bénévoles qui ont œuvré tout au long de la préparation de la manifestation et lors des soirées du vendredi et samedi, ainsi que lors de la journée ensoleillée du dimanche.

Le comité d'organisation tient à remercier tout spécialement la population de Leytron et les donateurs qui ont fait de cette fête une réussite, signe que le succès tient à l'engagement solidaire de toutes et tous.

Chers Amis et Bienfaiteurs de La Persévérance, nous vous disons **UN TOUT GRAND MERCI.**

Le comité d'organisation

Les photos de l'Amicale pourront prochainement être visionnées sur le site internet de La Persévérance à l'adresse www.laperseverance.ch.

Agenda 2011 des prochaines prestations musicales de La Persévérance sur la commune de Leytron:

Dimanche 31 juillet à Ovronnaz (Fête nationale),

Samedi 12 novembre (Fête de la St-Martin),

Vendredi 23 décembre (Concert de Noël à la Chapelle d'Ovronnaz).